



www.railworkinggroup.org

Baarerstrasse 96, Case postale 7262, 6302 Zoug, Suisse
Tél: +41 (0)41 760 28 88; email: info@railworkinggroup.org

[✕ RailWorkingGrp](#)
[in LinkedIn](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zoug (Suisse), le 4 Juin 2026

La République démocratique du Congo adhère au Protocole ferroviaire de Luxembourg Une avancée pour la SADC

Le Rail Working Group (RWG) se félicite aujourd'hui de l'adhésion officielle de la République démocratique du Congo (RDC) au Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap, une étape majeure pour le financement du rail en Afrique australe et centrale.

Le Protocole ferroviaire de Luxembourg, adopté en 2007 sous les auspices d'UNIDROIT et entré en vigueur le 8 mars 2024, établit un cadre juridique internationalement reconnu pour les sûretés portant sur le matériel roulant ferroviaire, facilitant et réduisant le coût du financement par le secteur privé des locomotives, wagons et autres équipements ferroviaires. La RDC rejoint le Gabon — l'un des États contractants fondateurs du Protocole — et l'Afrique du Sud, qui a ratifié en mai 2025, en tant que parties africaines au traité. Le Mozambique a signé, et un nombre croissant d'États africains, dont la Namibie, le Zimbabwe, l'Eswatini, le Kenya et l'Éthiopie, envisagent activement d'y adhérer.

L'adhésion de la RDC revêt une importance stratégique particulière compte tenu de l'étendue de son réseau ferroviaire et de son rôle central dans le corridor de Lobito, une ligne de 1 739 kilomètres reliant la riche région minière de la Copperbelt au port angolais de Lobito, l'un des axes logistiques les plus stratégiques du continent.

Son Excellence Madame Judith Suminwa Tuluka, Première ministre et cheffe du gouvernement de la République démocratique du Congo, a déclaré : « Nous sommes ravis que la RDC ait adhéré au Protocole ferroviaire de Luxembourg et soit désormais

The Rail Working Group is a not-for-profit association constituted under Swiss law
representing a broad cross section of the global railway community.

For a complete list of our members and more about us, please visit our website at www.railworkinggroup.org

le deuxième État contractant de la SADC. Alors que nos voisins progressent également vers l'adhésion, nous nous réjouissons de voir se développer un financement privé fluide et rentable pour le matériel roulant circulant dans le réseau de la SADC. »

Le président du RWG, **Howard Rosen**, a ajouté : « Il s'agit d'une avancée enthousiasmante tant pour la région de la SADC que pour l'Afrique dans son ensemble, renforçant le rôle du Protocole en tant qu'outil concret pour mobiliser les investissements ferroviaires sur le continent. Cela créera également de nouvelles opportunités commerciales pour les fabricants, opérateurs et financiers d'Afrique australe, notamment à la lumière de l'engagement récent de l'agence de crédit à l'exportation sud-africaine (ECIC) de réduire ses primes de risque lorsque le Protocole de Luxembourg s'applique. »

Jamie Holley, PDG du principal opérateur logistique de fret africain et loueur de matériel roulant Traxtion, a déclaré : « Les investissements importants visant à améliorer l'état des chemins de fer reliant la RDC aux ports de Lobito et de Dar es Salaam font de la RDC un pays ferroviaire clé. L'adhésion de la RDC au Protocole de Luxembourg renforcera la rentabilité des investissements à grande échelle dans les trains destinés à circuler sur ces infrastructures modernisées. Ensemble, ces éléments ont le potentiel de transformer le paysage logistique de la région. »



Présentation de l'instrument d'adhésion à UNIDROIT, Rome, 4 juin 2026
De gauche à droite : M. Teddy Kamembo Milambo, directeur – chef de département juridique et du contentieux, secrétariat général aux Affaires étrangères de la RDC;
M. Gérard Tumba Kaniki, directeur de cabinet adjoint du Premier ministre de la RDC;
Professeure Anna Veneziano, secrétaire générale adjointe d'UNIDROIT.



NOTES AUX RÉDACTIONS

Le Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles est un nouveau traité mondial élaboré sous les auspices d'UNIDROIT (Institut international pour l'unification du droit privé). Le Protocole facilite et réduit considérablement le coût du financement par le secteur privé de tous types de matériel roulant ferroviaire. Il met en place un nouveau système de reconnaissance, de priorité et d'exécution des droits des créanciers et bailleurs, enregistré dans un registre international basé à Luxembourg, accessible en ligne 24h /24 et 7 j/7. Il introduit également, pour la première fois, un système mondial unique d'identification permanente (URVIS) pour le matériel roulant. Les Nations unies ont adopté des règles modèles mondiales sur l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire, fixant des normes minimales pour le marquage avec des numéros URVIS. La mise à niveau de ces règles pour inclure des plateformes numériques apportera des avantages supplémentaires significatifs au secteur. Le Protocole est entré en vigueur dans les États contractants le **8 mars 2024**.

L'Union européenne (dans le cadre de ses compétences), le Gabon, le Luxembourg, le Paraguay, l'Afrique du Sud, l'Espagne et la Suède ont ratifié le Protocole, et la République démocratique du Congo devient désormais le septième État contractant. La France, l'Allemagne, la Suisse, le Mozambique, l'Italie et le Royaume-Uni ont signé le Protocole mais ne l'ont pas encore ratifié. De nombreux autres États, dont l'Arabie saoudite, le Kenya, Malte, l'Eswatini, la Namibie, le Zimbabwe, l'Éthiopie et Maurice, examinent activement sa ratification. Le Protocole est soutenu par de nombreuses organisations ferroviaires internationales (dont l'Association africaine de l'industrie ferroviaire, l'OTIF, le CIT, l'UIC, l'UIP, l'ERFA, ALLRAIL, l'UITP, la CER et Eurofima) et bénéficie du soutien actif de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe.

L'Export Credit Insurance Corporation of South Africa (ECIC) a indiqué qu'elle appliquera une réduction pouvant aller jusqu'à 20% de sa prime de risque lorsqu'elle garantit des financements de matériel roulant respectant les règles minimales de contenu local sud-africain, la conformité au Protocole et d'autres conditions de souscription. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Le Rail Working Group est une association à but non lucratif basée en Suisse, dédiée à la promotion de l'adoption et de la mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg. Elle compte environ 80 membres directs et des centaines d'autres parties prenantes du secteur ferroviaire représentées indirectement par diverses organisations professionnelles soutenant ses objectifs.

Pour en savoir plus sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg et le Rail Working Group, veuillez consulter le site www.railworkinggroup.org.

Informations complémentaires :

Tél. +41 41 760 28 88

WhatsApp +41 79 340 21 53



[Email](#)

[LinkedIn](#)

[Africa Contact](#)

[Europe Contact](#)

FIN